

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017
ERICLUCAS.org



LRAR RR076015186BR

20200923_ELO_ICAMDAAD---FR-CNCDH
_Recherche-assistance-réduction-
suppliques-administratifs-français

Madame la Présidente CNCDH

20, avenue de Ségur - TSA 40720
75334 PARIS cedex 07
France

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

Recherche d'assistance publique accessible pour réduction des suppliques administratifs français

Rio de Janeiro, le 23 septembre 2020

Madame la Présidente

Je suis désolé pour cette lettre probablement peu compréhensible à première vue, mais étant donné que "c'est la France", je n'arrive toujours pas à me résigner à l'idée qu'il n'existe(raît) aucun moyen pour se défendre contre les injustices dans ce pays.

Donc je continue à chercher. Un peu au hasard, faute d'aide, d'assistance, de dialogue, d'informations, de réponses...

Cela fait à peu près deux décennies que je cherche. J'ai des lettres du début des années 2000 qui ne sont pas très différentes de ce que je fais maintenant.

Qu'est-ce que je cherche ?

Le but ultime (après avoir trouvé l'assistance pour cela), c'est la cessation (ou au moins l'atténuation) des injustices dont l'Administration française (ou l'Etat français) me fait bénéficier (notamment celles qui durent depuis 1994, depuis 2002, et depuis 2014).

Ici je ne peux pas détailler tout de suite ce que sont ces injustices, sans quoi le lecteur risquerait de faire comme d'habitude :

- 1/ Imaginer qu'il suffirait de prendre contact avec je ne sais quel ministère pour régler un de ces problèmes ;
- 2/ Passer moins d'une demi fraction de seconde à ne même pas se demander si par hasard, en tant d'années, je n'aurais pas déjà fait cela, extensivement ;
- 3/ Me proposer (comme si je sortais de l'œuf ou comme si j'avais attendu 10 ans ou 20 ans pour y penser) de m'adresser à ce ou ces ministères ;
ou - bien pire -
- 4/ Se charger de contacter lui-même un ministère (naturellement sans me demander mon avis et sans faire cas de mes recommandations et explications insistant pour ne pas le faire), ce qui évidemment aggraverait encore un peu plus "l'agacement" des personnes ainsi sollicitées à nouveau, et ce qui aurait évidemment pour effet de rajouter encore une "couche" supplémentaire de blocage (sur toutes celles déjà existantes...).

N.B : A ce sujet il importe de comprendre que les supplices qui me sont imposés ne sont créés et maintenus QUE par l'erreur et surtout "l'offensabilité" de certains fonctionnaires, et l'étude de mes deux décennies de dossiers pourrait même le démontrer.

Est-ce que ces injustices existent réellement ?

(Ici, faute de dialogue et de sincérité de la part de "l'adversaire" (l'Administration auto-solidaire), je suis obligé de me livrer à de la "divination", à essayer d'imaginer ce qui peut se passer dans les circonvolutions vagues de l'imaginaire administratif.)

Eh bien, pour savoir si oui ou non il y a bien des injustices, j'invite le lecteur à se poser les questions suivantes (et ici je ne prends que deux injustices, 1994 et 2002) :

- Est-ce que selon vous il y a (au moins) une injustice si, dans un moment de dépression, au lieu de vous aider un hôpital commence par vous rejeter en vous disant que vous n'avez rien à faire là, puis quelques jours plus tard vous enferme de force (alors qu'à aucun moment vous n'avez été dangereux(se), jusqu'à preuve du contraire), en vous gardant ainsi dans les "limbes psychiatriques", pour un temps inconnu de tous, même d'eux ?

(Ici, j'ai eu "de la chance" car j'ai réussi à comprendre qu'il fallait "entrer dans leur jeu" et "épouser" leurs points de vue (assez sincèrement), pour qu'ils jugent que j'allais mieux, ce qui fait que j'ai pu sortir au bout de 15 LONGS mois de "néant" et de grand n'importe quoi, alors que d'autres y sont encore, souvent à vie.)

Et le tout, sans jamais donner de justifications, ni même un *diagnostic*.

En plus, c'est illégal puisque leurs certificats médicaux ne sont PAS "circonstanciés" (ce sont juste des opinions médicales (et depuis longtemps il est facile de démontrer que ce sont surtout des élucubrations, et sans besoin de machine à remonter dans le temps)).

Ca fait 26 ans maintenant que j'essaye de trouver comment me défendre par rapport à cette injustice, mais c'est - là encore - le "néant administratif".

Le pire c'est que les choses sont - plus que niées - tout simplement "ignorées".

Comme s'il n'y avait jamais eu aucun problème.

En 26 ans j'ai bien essayé diverses pistes, avec même des avocats, ou l'aide juridictionnelle, mais

visiblement ça n'a rien donné.

Dans tous les cas, l'erreur médicale est patente puisqu'en 1994 ces "médesinges" à la Pierre Boulle ne connaissaient pas le "syndrome d'Asperger", ce qui leur aurait permis de tout comprendre au lieu d'imaginer je ne sais quelles sottises (dont, d'ailleurs, leur consternant "dossier médical" est abondamment pourvu).

- Ici je voulais parler de la deuxième injustice, celle du "cauchemar visa / titre de séjour", commencé le 24/06/2002 à 15h et toujours en cours (avec les "viols de vie privée" et les détresses sans fin en résultant), mais je suis tellement épuisé de raconter encore et toujours les mêmes histoires depuis tant d'années, que là, pour cette fois, je ne vais pas y parvenir. On me reprochera donc un peu moins la longueur de cette lettre.

Dans tous les cas il est facile (quoique pénible) de démontrer l'existence des injustices.

Parfois des voix non-administratives me disent que je ferais mieux d'oublier...

Mais pourquoi devrais-je accepter l'injustice ? Pourquoi devrais-je oublier ?

Pourquoi faudrait-il accepter que le système fasse n'importe quoi et brise des vies ? (S'il n'y avait que moi, ce ne serait pas si grave.)

Est-ce qu'au contraire ce n'est pas plutôt une sorte de devoir, que d'essayer de réduire les erreurs du "système" ?

Donc, concernant ces injustices, je ne sais même pas exactement ce qu'il faudrait faire pour les "résoudre".

Certains proches ont évoqué l'idée de demandes de "réparation" en justice (donc avec le Tribunal Administratif, je présume).

Mais cela implique divers problèmes.

D'abord, je ne sais même pas si une "réparation" (financière ?) peut suffire pour "supprimer une injustice" (c'est-à-dire une blessure humaine).

Je suis incapable de réfléchir à ce qu'il faudrait faire, car de toutes façons il faut faire les choses "dans l'ordre". Et puis je ne sais pas si c'est moi qui dois "dire" comment obtenir justice.

(Théoriquement, "dans un monde parfait", la Justice publique serait juste (et accessible !) et elle donnerait la solution, la réponse à ce questionnement.)

Ensuite, de toutes façons, rien n'est possible tant que les injustices en question sont "cachées" et que tout le monde sauf moi (et quelques proches) fait semblant de ne rien voir.

(C'est du "négationnisme nihiliste" insupportable !)

En effet, comment parler d'une chose "invisible" ?

Ici il faut reconnaître que le système est "bien fait", pour son auto-protection, et tant pis pour les victimes, pourvu que les médesinges et fonctionnaires fautifs ne puissent jamais être importunés ou "agacés" par les plaintes de ceux qu'ils ont suppliciés par erreur.

Ensuite, on m'a dit il y a longtemps (plus de 15 ans) que les médecins ne reconnaîtront jamais leurs erreurs, et que "au mieux", je pouvais peut-être obtenir un dédommagement *(très difficilement, car je crois que les cas d'indemnisation en cas de séquestration médicale erronée se comptent sur les doigts d'une main, et prennent au moins 10 ou 20 ans... Donc si c'est pour obtenir justice après ma mort... merci la France...)*

Mais si ces médesinges continuent à penser qu'ils ont bien fait, alors l'injustice de cette situation demeure. Je ne vois pas ce que le mouvement de quelques malheureuses dizaines de milliers d'euros pourrait y faire (surtout si, afin de respecter leur "honneur", l'Administration s'abstient de les informer du fait qu'un TA aurait reconnu qu'ils se sont trompés).

Je ne connais pas "la solution". Mais c'est justement pour cela que je cherche de l'aide...

Concernant les histoires de consulats et préfectures, c'est exactement le même problème : imaginaire administratif débridé, décisions erronées et arbitraires, "agacement" et vexation si l'usager conteste, et puis ensuite c'est la routine : solidarité entre collègues fonctionnaires, omerta ou nihilisme administratif concernant les erreurs (ou les fautes), mutisme administratif, et tout ça, à vie.

Si le lecteur ne voit pas d'injustices dans tout ça, on ne doit pas utiliser les mêmes dictionnaires.

Donc, comme je ne parviens pas à trouver "comment obtenir justice", et comme "c'est la France", je continue malgré tout à me dire que *normalement* il devrait bien y avoir "quelque chose" de prévu par la "cinquième puissance mondiale", patrie des Droits de l'Homme (grands discours la main sur le coeur etc. etc.), pour aider les gens en pareil cas.

Même quand les fautes viennent toutes de l'Administration.

Et même si on sait bien qu'il y a une grande différence entre ce qui est "sur le papier" et la réalité, surtout en France (pays de Tartuffe), moi j'aimerais bien déjà au moins trouver ce qui existe "en théorie". Après, si ce n'est pas transposé dans la réalité (la vraie vie des gens), on verra.

Mais il faut faire les choses dans l'ordre, méthodiquement.

Sans quoi, on se fait "balader", à vie. (*Ceci est au moins un des enseignements retenus de mes deux décennies de "recherches en assistance socio-administrative", qui mériteraient au moins un diplôme, je crois. – En attendant, je me suis fait une médaille "sarcastique", bien maigre consolation.*)

Donc depuis plus de 5 ans je recherche une "assistance socio-administrative".

Ou plutôt deux :

- **1/ Une assistance socio-administrative "ordinaire"** (correspondant à une assistante sociale "de quartier" par exemple).

Ici il y aurait de quoi faire un livre en prenant juste 3 exemples de mes démarches pour obtenir cela, dans 3 départements différents :

1a- Dans les années 2000 à Lyon, la Maison du Département refusait de m'aider (il y a même des preuves écrites), et le CMP aussi (avec preuves par courrier m'expliquant clairement qu'ils ne pouvaient pas m'aider et me demandant de ne plus écrire), mais suite à mes démarches, en remontant jusqu'à l'Elysée, comme par miracle tout s'est débloqué et j'ai eu droit à deux rendez-vous avec l'AS (très utiles d'ailleurs). Deux ans d'efforts pour ça. *Mais sachant que ce CMP dépendait de l'hôpital m'ayant enfermé (pas le choix), on pouvait difficilement espérer bonne foi ou intelligence de leur part.*

1b- En 2015 à Paris,

-- si je disais que je suis autiste j'étais aussitôt "évacué" (renvoyé vers le "on ne sait pas où") par les AS

"ordinaires" (qui d'ailleurs ne comprenaient pas ce que je disais car ce n'était pas "normal", et que je fatiguais visiblement),

-- si je demandais au service d'AS pour les SDF de plus de 25 ans (dont je "dépendais" plus ou moins), je me faisais soit "jeter" comme un étron, soit (plus tard, suite à mes lettres) expliquer gentiment que "j'avais tout compris" mais qu'on ne pouvait rien pour moi,

-- et enfin si j'essayais le CRAIF (autisme), là on faisait semblant de m'aider, pour ensuite essayer habilement de me faire épouser les points de vue "administratifs" ou pour me dissuader d'une manière ou d'une autre.

1c- Et enfin dans un autre département (*le dernier que j'ai fréquenté avant de m'échapper, plus qu'écoeuré, de la "sous-France"*), là ce fut épique aussi puisque le CDAS a commencé par refuser de m'aider (*c'est devenu une habitude*), puis, au bout de bien des efforts de ma part (dont une lettre au Président du Département), il a finalement accepté un rendez-vous avec ses deux responsables, lequel a duré plus d'une heure et n'a servi à rien car les deux braves dames avaient l'air effondrées en écoutant mes déboires, puis à la fin m'ont dit qu'elles ne savaient vraiment pas quoi y faire mais qu'elles pouvaient aider si j'avais un problème pour payer une facture d'électricité par exemple. (*Ou alors c'est moi qui suis "trop autiste" et qui lis "sociale" dans "assistante sociale" alors qu'il faudrait peut-être lire "assistance économique" ?*).

1d- Ici on pourrait rajouter le service social du Consulat de France à Rio de Janeiro, qui confirmait en janvier qu'il pouvait m'accompagner pour mes démarches administratives françaises (*après environ deux ans d'efforts très diplomatiques et très patients pour arriver à ça*), puis qui n'a rien fait pour ça (à part se jeter dans l'erreur classique de contacter un ministère), qui a ignoré mes divers rappels "diplomatiques" de 2020, pour finalement m'écrire le 14/09/2020 qu'il n'est pas compétent pour répondre à "mes attentes".

Donc là, en usager "échaudé", je suppose qu'ils font une différence entre "démarches administratives" et "mes attentes". J'ai évidemment demandé des précisions, que naturellement je n'ai pas obtenues (on m'a parlé d'autre chose à la place, bref la routine).

Dans tous les cas j'ai du mal à croire qu'il n'y ait aucun aspect "démarche administrative" dans "mes attentes", mais je n'en sais rien. Je ne suis pas né dans l'Administration française, je suis un humain, j'ai 55 ans, ça fait depuis 1994 (au moins) que cette Administration me pourrit l'existence, j'aimerais AUCUN avoir une vie tranquille comme les autres, donc on ne peut pas me demander de devenir expert en droit public ou que sais-je.

Je trouve que j'en fais déjà assez, et en plus ça me fait perdre du temps sur tout le travail que je fais par ailleurs pour aider globalement notre cause (l'autisme et les autistes), ce à quoi je me consacre quasiment du lever au coucher depuis 2014.

- **2/ De manière complémentaire, une assistance socio-administrative "spécialisée" (c'est-à-dire "autisme" ou au moins "handicap psycho-social").**

Ici c'est en même temps simple et compliqué.

- Simple parce qu'une telle assistance ne semble pas exister. Donc si c'est avéré, plus la peine de chercher de ce côté (donc économies de temps), et alors il faut étudier ce problème "plus haut" (et c'est ce que je fais à titre associatif depuis 2014).

- Compliqué parce que le peu de choses qui semblent exister en la matière est "discutable" ou du moins répond sans doute à certains besoins (d'apprentissages sociaux de certaines personnes autistes) mais pas à mes besoins et à ce que je demande en fait pour tous : des adaptations à fournir *par le système* et pas seulement par les personnes handicapées.

Je dis en effet que les adaptations doivent être *réiproques*, et que ce n'est pas aux handicapés de fournir 100% des efforts.

Que dirait-on si, au lieu de construire des rampes d'accès et des ascenseurs, on se contentait de

saupoudrer le territoire avec une dizaine de centres de "rééducation" pour apprendre aux handicapés moteurs à se traîner sur des escaliers ? (par exemple).

C'est pourtant ce qui est fait avec l'autisme.

J'ai eu "la chance" d'obtenir une "place" dans l'un des rarissimes services "SAVS TED" existant en France. Un service qui – certes - faisait ce qu'il pouvait pour m'aider, y-compris certaines exceptions appréciables (comme l'aide à distance), mais qui ne pouvait pas faire ce qui n'était pas prévu, notamment à propos d'une assistance pour les injustices dont je parle. Etant donné qu'un tel service est géré par une association, qui dépend de fonds publics, il est délicat pour eux de m'aider dans mes litiges avec l'Administration, et d'ailleurs ils me l'ont dit ("officieusement").

Au bout de deux ans de "patinage", ils ont fini par faire déclarer aux autorités publiques que je ne "relève pas" de leur service d'accompagnement.

(Le tout habilement, en me faisant connaître ça après le délai pour faire appel. Mais de toutes façons je ne sais pas si j'aurais contesté, car tout ça est tellement vain.

Mais il y aura toujours des gens pour dire que tout est de ma faute. Bien sûr, je m'ennuie, j'ai rien d'autre à faire...)

(Et ici je passe sur les efforts prodigieux de cette association pour tenter de me convaincre d'accepter d'être sous curatelle, ce qui d'après eux permettrait que quelqu'un règle tout pour moi... Comme si j'allais croire qu'un mandataire ou autre aille se lancer dans des plaintes contre l'Etat français, pour moi... En plus, c'est totalement contraire à l'impératif d'autonomie des personnes handicapées. C'est de la mise sous cloche, pour ne plus être ennuyés par ceux qui se plaignent de l'absence d'aide, ou des sévices. C'est la France.)

En somme, comme toujours, ce sont les personnes handicapées qui ne sont pas adaptées, et jamais l'inverse.

(Dans sa lettre susmentionnée, le Consulat, au lieu de me demander ce dont j'ai besoin, ou de tenter d'apporter quelque aménagement, s'est contenté de me conseiller de retourner en France pour trouver des "structures dédiées" ou des "organismes spécialisés" : bref, de l'exclusion classique, "Allez donc voir ailleurs", et c'est toujours comme ça.)

Il faudrait au moins qu'il existe, dans les services publics, des "référents" qui soient capables de comprendre un peu ce qui se passe dans une situation impliquant l'autisme, histoire de limiter les dégâts.

Et ça ne semble pas exister. (Si ça existe, c'est bien caché.)

Donc évidemment il ne faut pas s'étonner que l'Administration fasse souffrir les autistes, puisque rien n'y est prévu pour prendre l'autisme en compte correctement. Sachant que l'autisme est censé être "une énigme", alors on voit mal par quel miracle l'Administration statuerait toujours avec justesse, là où le reste du monde se casse le nez.

Donc puisque visiblement rien n'est fait pour prendre en considération correctement les autistes dans "la société libre", eh bien c'est de l'exclusion pure et dure.

(Et ce n'est pas en mettant les autistes sous cloche dans des "centres" qu'on parvient à l'inclusion, au contraire.)

(Et pardon pour "ma machine à logique", qu'on m'a suffisamment reprochée à l'hôpital. C'est

incapable de soutenir une conversation plus de dix minutes (ça leur fait mal à la tête, c'est écrit), mais ça vient critiquer et mépriser mes raisonnements...)

Je suis plus qu'épuisé de tout ça. Et de le répéter, toute la vie.

Au-delà de savoir si je suis adapté ou pas adapté, ou qui doit faire quoi,

j'ai besoin que tout ce cauchemar injuste cesse.

Ca fait des années que je le demande, sur tous les tons.

Diplomatiquement ou pas, rien n'y change : l'Hydre administratif ne veut pas entendre parler de ses torts, et c'est la loi du pot de terre contre le pot de fer.

Un peu facile...

Qu'est-ce que je peux faire, franchement ???

Pas de cheval blanc, pas de boule de cristal (et accessoirement pas d'argent)...

Je fais comment ?

Dites-moi...

Que quelqu'un me dise quoi faire, comment et auprès de QUI.. (et de manière accessible).

Au lieu de toujours laisser entendre que "c'est pas adapté", que mes lettres sont "trop longues", ou quoi que ce soit d'autre qui est toujours "de ma faute" et jamais celle de l'Administration, alors qu'il est TRES facile de montrer ses erreurs, fautes, carences, incuries, manquements (et plus...).

Et sans JAMAIS donner de piste précise (et accessible)...

Donc maintenant, j'en suis au point de chercher comment trouver :

- 1/ **justice ;**
- 2/ **assistance pour obtenir 1 (justice) ;**
- 3/ **lorsque de besoin, hypothétique assistance spécialisée ou "interprétariat"** (ayant des notions sur l'autisme), qui serait utile surtout pour expliquer les choses aux fonctionnaires, tout là-haut sur leurs piédestaux célestes, quand le point 2 est dépassé ;
- 4/ **et même, maintenant je crois qu'il faudrait (peut-être ?) trouver quels seraient les services publics, organes, ministères, ou que sais-je, qui seraient dans l'obligation de fournir des réponses aux "quêtes" 1, 2 et 3.**

Pourquoi ? Tout simplement parce que s'il n'y a aucune obligation, alors mon calvaire ne prendra fin qu'à ma mort, car pour l'instant les destinataires - dans les rares cas où ils répondent - font savoir qu'ils ne peuvent pas aider, alors qu'en réalité peut-être que malgré tout ils *pourraient* aider, mais si ce n'est pas une obligation alors ils ne le feront pas, surtout quand il s'agit de services publics (ou pseudo-publics) auxquels je demande de l'aide pour me défendre contre l'Administration.

Par exemple, Autisme Info Service, que j'ai beaucoup consultée pour mes recherches, au vu des difficultés a fini par m'écrire qu'ils ne sont qu'une "association de parents", et aussi a parlé

d'un problème de "découragement des meilleures bonnes volontés" suite à mon insistance pourtant polie.

Donc en gros, "quand on n'entre pas dans les cases prévues", on dépend de la bonne volonté des gens, de l'arbitraire.

Comme avec les médesinges, les consulats, les petits chefs préfectoraux etc.

Si, en France, pour obtenir justice et assistance socio-administrative, il faut compter sur la bonne volonté d'associations de parents, ou pourquoi pas du boulanger, il y a un problème... (*J'attends le jour où une association ou un service public va me conseiller gentiment - et sans le savoir - de m'adresser à l'association d'autistes que j'ai créée...*).

En France, beaucoup de choses sont déléguées à des associations, ce qui procure au moins deux avantages au "système" (en plus de s'en laver les mains) :

- les associations n'ont pas les moyens et leviers des autorités publiques, donc elles ne peuvent qu'invoquer leur désarroi, leur impossibilité etc, de manière beaucoup plus authentique (et convaincante) que quand c'est fait par les pouvoirs publics ;
- les associations dépendent de fonds publics, donc elles évitent autant que possible de "déplaire au système", donc elles ne peuvent que "feindre d'aider". (Et encore, pour ça il faut leur "plaire".)

Et le Défenseur des Droits.....

Eh bien, pour écrire quelque chose à ce sujet, déjà il faudrait avoir des réponses.

Silence radio depuis deux ans.

Evidemment, quand un système est poussé dans ses contradictions et ses retranchements (même gentiment), le mutisme reste encore la technique la plus facile.

Dans cette lettre rapide, j'ai beaucoup parlé des méfaits et méthodes de l'Administration française (et encore, c'est un bref et vague survol), mais qu'en est-il des "usagers", des citoyens, bref, des victimes des erreurs de fonctionnaires ahuris et imbus ?

Qui nous aide, au juste ? (*Que quelqu'un me réponde enfin avec des noms et coordonnées, au lieu de soupirer... Si c'est si évident, pourquoi ne pas le dire ?*)

Comment est-il possible d'en arriver à ce qu'une personne soit obligée d'écrire des centaines ou des milliers de courriels ou lettres en vain pendant 20 ans ?

Parce que je serais "malade" ?... Ou parce que je creuserais véritablement et sérieusement ?

Et si "c'est de ma faute", ou si "l'assistance existe" vraiment, "pour de vrai", pas comme le Père Noël, eh bien, comme je le demande tout le temps :

"Qu'on me donne le nom et l'adresse de courriel d'au moins une personne ou un service (des pouvoirs publics) capable et désireux de m'aider (et j'ajoute maintenant TENU de m'aider)".

Ca fait des années que je demande ça, mais on ne répond pas à cette demande, on l'ignore, ou au mieux on me dit "c'est pas ici". Ca c'est pas une réponse pertinente.

Qu'est-ce que je peux faire, en passant 20, 30, 40, 50 ans, à récolter des "c'est pas ici" ?

Comment est-ce que 50 lettres ou courriels de "c'est pas ici" vont m'aider à obtenir justice, ou au moins assistance dans ce but ? Cinquante fois zéro, ça fait zéro.

Et si, en France, en 2020, nul organe public ne peut répondre à cette question, il y a vraiment un gros, un très très gros problème.

Je trouve qu'en période d'examen par le Comité CDPH, ce ne serait pas un luxe de l'étudier, et de commencer à le régler : "c'est la France", n'est- pas ?

Les gens ne sont pas des rouages.

On a droit à la justice, pour de vrai, et pas juste à des artifices qui par-dessus le marché sont cachés. Ou qui n'existent pas.

Voilà, désolé pour cette lettre écrite d'un trait.

Je ne vais pas répéter que je n'en peux plus. Ou alors il faudrait en faire un tampon.

De toutes façons, ce que je dis et ce que j'écris ne change rien du tout, et donc la torture reste la même. C'est la France...

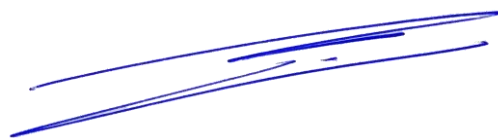
A ce stade je ne sais même plus quoi vous dire ou vous demander.

***Ci-dessous, un texte écrit la semaine dernière au réveil d'un nouveau "cauchemar de la France"** (pays dont l'injustice administrative (inélucltable pour les autistes quand on refuse de reconnaître ses erreurs) me poursuit dans le sommeil ou quand j'y pense, faute de pouvoir sévir concrètement grâce à mon exil), bref cauchemar qui est à l'origine de cette lettre et d'une douzaine d'autres envoyées à divers organes publics, sans grande illusion puisque ce ne sont que des "rappels en vain" : avec l'Administration française, on parle à des murs. Ou - plus précisément - à un système hypocrite et fallacieux, et les "grandes déclarations" restent de la poudre de perlimpinpin tartuffière de haut niveau : c'est la France.)*

En vous remerciant pour votre éventuelle lecture et en déplorant très amèrement ces problèmes, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma respectueuse sidération.

Eric LUCAS

Martyr Administratif Français



Nouvelle "lettre à qui ?"

écrite aujourd'hui au réveil (une fois de plus)

Bonjour

Encore une fois, je ne sais même pas à qui je peux envoyer ce message, mais je n'ai pas d'autre choix que de l'écrire, puis de mettre des adresses email, un peu au hasard, sachant qu'on ne va pas me répondre, ou que ça va "agacer", ou que dans le meilleur des cas une personne qui répondrait va avoir la gentillesse de me dire que malheureusement elle n'est pas le bon interlocuteur.

(P.S. : Cette dernière option, "la meilleure", est exactement ce qui s'est passé avec le Consulat de France à Rio quelques jours après avoir reçu ce message.)

Comme d'habitude, je vais faire un article de blog personnel, et le partager sur Facebook, comme une bouteille à la mer, dans l'espoir qu'un jour quelqu'un m'aidera enfin à trouver la réponse à "l'éternelle question".

Cette question est toujours la même depuis des années : "QUI ?".

Comme je l'ai déjà demandé de très très très nombreuses fois pendant des années, et surtout durant ces 5 dernières années :

"Quel est le nom, le prénom et l'adresse courriel de la ou des personne(s) ou service(s), fournis par l'Administration française, censé(e)(s) m'aider à mettre fin aux injustices que je subis ?". Et qui le feraient "pour de vrai", bien sûr.

On entend et on lit partout que la France est un "Etat de droit" où règnent la liberté, l'égalité, la fraternité, la justice, les droits de l'homme, la défense des personnes vulnérables etc, etc, mais CONCRETEMENT je ne trouve PAS comment cela s'applique, dans mon cas.

(La remarque est hélas valable aussi pour les autres autistes, mais ici c'est une démarche personnelle, individuelle.)

Je me réveille une fois de plus avec cette interrogation lancinante : "QUI ?".

Qui va enfin m'aider ?

Je parle de l'aide à laquelle j'ai théoriquement droit, comme les autres.

Puisque cela fait plus de vingt ans que dure ce cauchemar de la recherche en vain, sans doute que je dois mal m'y prendre.

Mais alors, là encore, qui va m'aider à "pallier", à corriger ? C'est sans fin.

J'ai beau passer un temps phénoménal à demander de l'aide pour mettre fin aux injustices administratives infligées, ou pour trouver comment recevoir de l'aide pour obtenir cette aide, ou encore pour trouver comment lutter contre le mutisme administratif relatif à tout ça, le résultat est toujours le même : parfois, après des années d'efforts, de rarissimes interlocuteurs

administratifs acceptent de me dire ou de m'écrire des choses mais ces choses n'ont que peu de rapport avec ce que je décris, et ne représentent pas le moindre début de quoi que ce soit pour "avancer".

Donc, concernant le cauchemar de l'impossibilité de trouver comment obtenir justice dans l'affaire de la séquestration médico-administrative de 15 mois en 1994-1995 (dont l'erreur médicale est presque trop facile à démontrer maintenant que l'ignorance concernant l'autisme est un peu moins obtuse), j'en suis toujours au même point qu'au tout premier jour de mon incarcération : injustice maximale, et impossibilité d'y faire quoi que ce soit, de trouver comment obtenir justice.

Cela fait plus de 26 ans maintenant que je suis coincé dans ce piège.

La première lettre de demande de libération que j'écrivais dès le deuxième jour (car impossible le premier jour à cause de leurs drogues), à plat ventre sur le carrelage de la chambre d'isolement de l'hôpital (car, bien sûr, pas de table ni quoi que ce soit de sensé dans un tel endroit), elle est toujours d'actualité.

La seule différence c'est que je vis maintenant physiquement en liberté, mais l'injustice, le "viol du soi" (par des médesinges ~~abrutis~~ ahuris, en plus - preuves écrites à l'appui), l'abus criant, l'ignoble arrogance ignorante ("l'ignarrogance"), le refus d'humanité et de dialogue, le désespoir absolu et indicible (sans les mots pour le dire et sans personne pour l'entendre), et tout ce que je pourrais écrire à ce sujet mais que je n'écrirai pas ici car c'est trop de souffrance, tout ça, c'est toujours là, la blessure est toujours béante, et je ne vois vraiment pas au nom de quoi je devrais "oublier" pendant que les coupables continuent, impunis, sur leur piédestal d'ignorance imbue et de chienlit.

Et concernant l'autre cauchemar majeur, l'immixtion de l'Administration française dans ma vie privée et affective, dans une sphère intime sacrée que par essence elle ne peut comprendre ni encore moins juger ou - pire - souiller, et la ruine de deux vies humaines en résultant, qui est une torture durant depuis le 24 juin 2002, avec, chaque jour, du désespoir souvent sans fond, vertigineux en pensant à l'impossibilité d'obtenir justice ou même seulement un dialogue, là encore rien n'a changé depuis le premier jour, depuis ma toute première lettre de demande d'aide et de fin d'injustices de ce deuxième "11 septembre" personnel.

Ici aussi je pourrais écrire la même chose que plus haut, et je ne sais pas ce qui est le pire, mais dans les deux cas la blessure est toujours ouverte comme au premier jour, et ce qui est le plus insupportable, c'est qu'il n'y a rien ni personne (apparemment) dans cette "Administration française" qui serait capable et désireux d'y faire quoi que ce soit.

Tout le monde s'en fiche pas mal, à part quelques rares exceptions qui se désolent sincèrement de ne pas savoir quoi y faire.

Si la "République française", c'est ça...

Torturer des gens sans défense, handicapés, pour ensuite s'en laver les mains et faire semblant de ne pas voir, de ne pas comprendre...

Non, ce n'est pas possible d'accepter sans se défendre, non, ce n'est pas possible d'oublier sans

rien faire, de fermer les yeux sur les injustices les plus insignes, et de passer sa vie en victime forcée à regarder le sol, à être privée du droit de demander des comptes aux "élites toutes puissantes" (médecins publics et fonctionnaires bureaucrates) qui dictent leurs volontés et fantaisies, d'une manière aussi arbitraire qu'absurde, ~~stupid~~ stupide inintelligente et égoïste. Abjecte et infâme. Inhumaine.

Ainsi l'Administration française, loin d'aider les gens, vient pourrir et laminer leur existence, toujours par le biais de "petits chefs" ou de "petits médecins-chefs" atteints de carences en intelligence et en humanité mais pétris d'orgueil, "justiciers du dimanche" pitoyables décidant arbitrairement sans rien comprendre, faisant n'importe quoi, ce qui ensuite n'est jamais reconnu par l'Administration.

C'est toujours le même affreux mécanisme, pour moi comme pour tant d'autres. Infect et ~~minable~~ très très bas.

Ce qui compte d'abord pour l'Administration française, c'est la protection de ces gens et de leur orgueil, pas la justice et l'aide ou la défense du citoyen, même handicapé.

Inutile de me servir les beaux discours de "compréhension" et autres promesses : en tant d'années je connais la musique.

Tout ce que je vois c'est le résultat concret, dans les faits : zéro.

Où sont la "justice" et le "service au public" dans tout ça ?

Je ne vois pas. Dites-moi juste où c'est, s'il-vous-plaît.

Si vous considérez que tout ce que m'a fait l'Administration est juste, mais que peut-être je suis trop idiot, ou handicapé, ou quoi que ce soit d'autre, pour le comprendre, alors la moindre des choses serait de le déclarer.

Peut-être que de là où nous sommes, tout en bas, quelqu'un pourrait comprendre un peu. Après tout, l'Administration française, quelque part, c'est quand même prévu pour servir aux gens, même aux non-fonctionnaires, donc il ne semble pas abusif d'espérer que certains usagers puissent un jour apercevoir la Lumière, et puis ce serait gratifiant pour les élites de la "puissance publique" de savoir que leurs efforts sont reconnus voire appréciés.

Si la justesse de l'Administration est hermétique et inaccessible aux simples mortels (les "usagers"), si les fonctionnaires sont infailibles mais que c'est nous autres, hagards importuns, qui sommes trop hébétés pour le comprendre, comment dès lors un de "ceux qui ne sont rien" pourrait-il accéder à la Suprême Connaissance d'une telle Glorieuse Révélation ?

Et si ce n'est pas ça, si – comme tout le montre – l'Hydre et ses servants ont "dysfonctionné" dans leurs décisions initiales, puis fauté dans leurs refus d'admettre leurs erreurs, alors l'injustice étatique est patente, et elle doit donc être réparée.

Comment ? Je n'en sais rien pour l'instant. Je ne vois pas comment penser à ce sujet tant qu'il

n'y a aucun moyen pour se défendre, pas d'aide, pas de dialogue, et une omerta compacte sur les fautes étatiques incriminées.

Mais réparer, c'est aussi prévenir, c'est-à-dire mettre en place les mesures nécessaires pour éviter que d'autres innocents vulnérables ne soient jetés vifs dans cette machinerie infernale (comme c'est déjà le cas pour des milliers de personnes, sans parler de toutes les victimes mortes ou suicidées).

La phrase que vous lisez s'est glissée toute seule dans ma lettre ; c'est une astuce anti robots humains et anti hypocrisie, que j'essaie pour la première fois (en plus de vingt ans d'ouvrages, il faut être créatif) : si vous la lisez, je vous prie d'en faire mention dans votre hypothétique réponse, ce qui permettra au(x) lecteur(s) de savoir si vous avez réellement lu cette lettre. (Vous pouvez aussi lire ceci et ignorer ma requête dans une éventuelle réponse : dans les deux cas le mépris hautain usuel l'impossibilité habituelle serait similaire, et une fois de plus avérée.)

Dans ce nouveau "message pour qui ?", je comptais faire un petit résumé des démarches les plus importantes que j'ai essayées en vain (lettres recommandées, plaintes, demande d'aide juridictionnelle, recherche d'assistance sociale, Défenseur des Droits, consulat, députés, ministères, et même une grève de la faim, etc.), mais rien que l'idée de faire ce résumé me donne une impression mentale de début d'évanouissement, et en plus ça ne servirait à rien : ce serait encore des choses à écrire et à lire, "c'est trop long", c'est fatigant ou parfois irritant pour le lecteur, et personne ne sait quoi y faire.

Parfois des gens ricanent en lisant mes lettres, et expliquent doctement que ce n'est pas comme ça que je vais obtenir des réponses, et qu'en plus ce n'est pas le bon destinataire... Admettons, mais quand je demande comment faire alors, c'est le silence et le mutisme, comme d'habitude.

Donc la question c'est toujours la même : "QUI ?".

Qui va enfin m'aider à me sortir de ce cauchemar, et à QUI faut-il s'adresser ?

Car si c'est juste pour soupirer et décréter que "ce n'est pas adapté", mais sans rien proposer comme solution, ça, c'est déjà fait au moins cent fois : je connais, merci bien.

Et puis, toujours tout mettre sur le dos de l'usager, dont c'est la faute si l'Administration française lui pourrit la vie injustement, et dont c'est encore la faute s'il ne parvient pas à se défendre, c'est facile.

Et très injuste.

Et s'il n'y a personne, aucun service public pour aider, rien, alors tout ce système n'est-il pas juste un immense "village Potemkine" ?... Qu'est-ce qu'il y a comme mot, au-delà de "vertige infini" ?

Si l'Administration française est incapable, inefficace et impalpable à ce point, si c'est juste "un concept", un songe, une chimère, un conte pour les enfants et pour les étrangers, alors nul n'a le droit de s'en prévaloir pour imposer quoi que ce soit, notamment par la force (enfermement "psychiatrique", refus de passage de frontière ou menace de reconduite à la frontière, etc.).

A un moment donné, il faut être logique : on ne peut pas en même temps être dans la puissance absolue et nanti de la force publique la plus indiscutable quand il s'agit d'imposer à des innocents des décisions injustes (ce qu'il faut montrer, mais comment puisque tout est fait pour l'empêcher ou pour dissuader ?), et en même temps se prétendre dans le dénuement administratif impuissant le plus total et éploré dès qu'il s'agit d'aider ces mêmes innocents, surtout quand c'est pour réparer les erreurs étatiques commises à cause des excès de la puissance en question, permis par les "travers de la nature humaine" de quelques obscurs bureaucrates-machinistes ahuris égarés.

Si on accepte ça, si l'Etat français accepte ça, alors cela revient à admettre que les deux mamelles de la France sont l'hypocrisie et - pardon - la "dégueulasserie" (désolé, je n'ai pas trouvé d'autre mot, car aucun mot "propre" n'est idoine).

Pour en revenir à mes supplices administratifs personnels, où puis-je m'adresser, qui va m'aider à mettre fin à cette torture psychologique du mutisme administratif, de l'absence d'aide publique (alors qu'en plus, en tant que personne handicapée j'y ai particulièrement droit), de l'absence de justice, de velléité de quoi que ce soit de la part de l'Administration pour m'aider ?

Requête qui évidemment dérange l'Administration puisque le but ici est de me défendre contre les injustices créées par cette même Administration, ce qui explique donc son peu d'entrain.

Pourtant, il y a théoriquement une obligation, non ?

Si oui, alors comment la faire appliquer, concrètement ?

Et s'il est impossible de trouver comment faire appliquer, alors que faire ?

Il doit bien y avoir quelque part un moyen pour l'Humain de se défendre contre la "machine", non ?

Parfois je me dis que je devrais peut-être essayer de faire une plainte auprès de "l'Europe" ou de l'ONU.

Mais pour faire ça, il faudrait que j'aie d'abord "épuisé" toutes les possibilités de recours au niveau national.

Mais comment est-ce possible, puisque rien n'a même seulement commencé ?

C'est surtout moi qui suis épuisé (et on le serait à moins, au bout de tant d'années).

Au rythme où vont les choses, quand je serai mort ça n'aura pas plus avancé.

La "justice" et l'aide des autorités publiques pour l'obtenir, ça existe, j'ai pas rêvé, non ?

Ça existe bien pour les autres, on le voit dans les "informations" sur la vie des "gens normaux".

Alors pourquoi, pour les autistes, il n'y a rien, pourquoi sommes-nous condamnés à errer dans les limbes, à chercher en vain et à vie, à se cogner contre les murs, les portes, sans jamais de solutions ??

A part, quelquefois, par hasard ou par erreur, quand une "personne fonctionnaire" gentille ouvre une porte et explique de manière sincèrement désolée qu'elle ne sait pas quoi faire pour aider.

C'est toujours comme ça : toujours "c'est pas ici". Autrement dit, c'est de l'exclusion perpétuelle.

On n'entre pas dans les cases, ces minuscules et pathétiquement rudimentaires cases ordinaires. Rejetés, broyés, laminés. Par "l'ahurisme triomphant". (Pour le dire poliment...) Et pendant ce temps, l'Administration continue à se pavaner.

Je ne vois pas ce que je peux faire d'autre que, "au minimum", continuer à demander de l'aide. Comme au loto, peut-être qu'un jour ça va "toucher" "la bonne personne", ou que quelque chose va se passer.

Si j'arrête ma quête, alors il est certain que personne, absolument personne au monde, ne fera quoi que ce soit contre les injustices qu'on m'inflige, ni même n'y pensera au-delà de quelques jours, mois ou années, ce qui visiblement ne suffit pas quand on est un sujet "non ordinaire" de la Majesté Administrative.

Et le pire, c'est que ce genre de situations, ce n'est pas que pour moi : c'est à peu près pareil pour les autres autistes ou personnes "non adaptées" à ce système ~~débile~~ malcomprenant et injuste.

Comment faire ? Où (s')m'adresser ? Qui va enfin (nous)m'aider ??

(Je parle ici d'aide fournie par des services ayant l'obligation de le faire, pas de l'aide par des personnes ou associations de bonne volonté, qui évidemment se découragent au bout d'un certain temps, et qui surtout n'ont pas les moyens de lutter contre les dérives, la mauvaise foi et la mauvaise volonté administrative, ni les coercitions en résultant, c'est-à-dire une forme de "Terrorisme Administratif Français".)

Si "c'est ma faute", parce que peut-être "je ne fais pas comme il faut", alors, encore une fois, je demande simplement que quelqu'un me dise "qui" va enfin m'aider à faire "comme il faut".

Un "service d'assistance à la vie sociale" spécialisé autisme, rarissime et obtenu de haute lutte, n'a jamais rien fait pour m'aider à ce sujet (à part m'envoyer un formulaire vierge de demande d'aide juridictionnelle, mais sans m'aider à aller plus loin, et alors que j'avais expliqué que j'avais déjà fait ce genre de démarches, mais en vain et que sans doute c'était "mal fait").

Ce service m'a même laissé entendre qu'il lui était difficile de m'aider contre des autorités dont il dépend par ailleurs.

Et finalement il s'est arrangé pour mettre fin à cette "aide", en faisant en sorte que les services publics déclarent que "je ne relève pas" d'un tel "accompagnement".

Comme toujours, ce ne sont pas eux qui sont incapables (ou plutôt "indésireux") de m'aider, mais moi qui suis "inadapté".

Comme pour les enfants autistes qui "ne relèvent pas" de l'école "ordinaire". Etc.

Pour s'arranger et se protéger entre eux, les services publics sont très forts et très efficaces.

Une armée de centaines de milliers de bureaucrates investis de la "puissance publique", contre des citoyens isolés, sans défense, sans même la possibilité de trouver une sorte de "porte d'entrée" pour au moins dialoguer avec quelqu'un pour espérer au moins un début de quoi que ce soit pour aller vers la justice.

Et bien sûr ce sont les plus vulnérables qui trinquent en premier.

Tout est verrouillé, sauf pour les "normaux".

Et on vient nous vanter des politiques soi-disant "inclusives"...

C'est la France.

P.S.

Encore une fois, envoi par "LRAREV" (Lettre Recommandée avec Accusé de Réception En Vain) à :

- Présidence de la République
- Premier Ministre
- SEPH
- Ministère Europe et Affaires Etrangères
- Consulat de France à Rio de Janeiro
- Et, pour changer un peu, Ministère de la Justice

Peut-être que quand je serai vraiment vieux je pourrai décorer les murs de ma chambre (si ce n'est pas dans un hôpital) avec les "réponses de l'Administration française".

En 50 à 60 ans de tentatives pour obtenir aide et justice de la part de la France, je peux espérer glaner peut-être 100 pages de déclarations (inutiles), donc un pan de mur. J'ai déjà commencé avec une lettre du MEAE me promettant une aide du Consulat, qui à ce jour reste "putative" (sauf si on considère qu'un courriel obtenu de haute lutte et m'expliquant que je ne dois pas m'inquiéter car mes courriels sont lus, c'est l'aide abondamment décrite dont j'ai besoin).

Il n'y a plus qu'à continuer, tant que la vie le permet...

(Merci d'avoir lu. Ou pas.)

« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Elysée - 11/02/2020



ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento..: 25/09/2020 Hora.....: 16:51:53
Caixa.....: 98028790 Matrícula...: 89585410
Lancamento.: 052 Atendimento: 00046
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 1886769958

DESCRIÇÃO	QTD.	PREÇO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	29,90+
Valor do Porte(R\$)...	12,35	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....	0,070	
Peso Tarifado.....	0,070	
OBJETO=====> RRO76015186BR		
REGISTRO (INTERNACIO:	10,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....	29,90	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 29,90

Valor Declarado não solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o serviço adicional de valor declarado.

TOTAL(R\$)=====> 29,90
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 29,90

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

Considerando o impacto momentâneo do movimento paralisado, somado aos efeitos restritivos ocasionadas em razão da pandemia da COVID-19, informamos que em algumas localidades os objetos PAC serão destinados para entrega interna nas unidades dos Correios.

O acompanhamento desses objetos poderá ser realizado pelos remetentes e destinatários por meio do portal dos Correios <https://www.correios.com.br/> ou pelo aplicativo de rastreamento

Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete deste comprovante, para eventual contato com os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.0.07

20200923_ELO_ICAMDAAD---FR-CNCDDH_Recherche-assistance-réduction-suppléces-administratifs-français